

LA RÉHABILITATION DU CHRIST DE DIEU

Extraits du chapitre :

**Les crimes
commis par l'église
sur des enfants**

LA RÉHABILITATION DU CHRIST DE DIEU

Des fils et des filles de Dieu,
en mission pour Dieu avec la Sagesse divine,
la troisième force fondamentale de Dieu,
réhabilitent le Christ de Dieu.

Extraits du chapitre :

**Les crimes
commis par l'église
sur des enfants**

Traduit de l'allemand. Titre original du livre :
Die Rehabilitation des Christus Gottes

Pour toute question se rapportant au sens,
l'édition allemande fait référence.

Mars 2019

© Gabriele-Verlag Das Wort GmbH
Max-Braun-Str. 2, 97828 Marktheidenfeld, Allemagne
www.gabriele-verlag.com
www.editions-gabriele.com

Tous droits réservés.

Imprimé chez KlarDruck GmbH, Marktheidenfeld, Allemagne

Les crimes commis par l'église sur des enfants

« Si vous ne changez pas pour devenir comme des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux. » (Matthieu 18,3) C'est la réponse de Jésus de Nazareth à Ses disciples qui, selon ce que les écritures rapportent, Lui demandaient quel est le plus grand dans le royaume des Cieux.

Où se trouveront alors les nombreux hommes d'église après tout ce qu'ils ont fait subir à un nombre incalculable d'enfants ?

On parle souvent des « scandales de l'église ». Il ne s'agit pas en réalité de simples « scandales » mais des pires forfaits qui soient, des dizaines de milliers de crimes commis sur des enfants et de surcroît dissimulés par l'église. Dans son livre « The Case of the Pope » (« Le Pape sur le banc des accusés »), Geoffrey Robertson, avocat, portant le titre de « Conseil de la reine », fondateur et directeur du plus grand cabinet d'avocats britanniques pour les droits de l'homme, en vient au résultat suivant :

« Des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers d'enfants et d'adolescents, surtout des garçons, ont été victimes d'abus sexuels par des membres du clergé, avec pour conséquences de graves et durables séquelles psychologiques pour la plupart d'entre eux. »

Jésus de Nazareth et les enfants

Tout cela se déroule sous l'étiquette « chrétienne » des églises institutionnelles, qui traînent ainsi dans la boue l'enseignement de l'amour de Dieu et du prochain que Jésus de Nazareth a apporté et vécu. Ces institutions ne tiennent pas compte non plus de l'exemple qu'il a montré dans Son comportement envers les enfants.

Dans la Bible dont se réclament les églises, on peut lire :

« Des gens amenèrent des enfants à Jésus pour qu'il impose les mains sur eux, mais les disciples leur firent des reproches. Quand Jésus vit cela, il s'indigna et dit à ses disciples : Laissez les enfants venir à moi ! Ne les en empêchez pas, car

le Royaume de Dieu appartient à ceux qui sont comme eux. » (Marc 10, 13-14)

Jésus de Nazareth fit donc preuve d'amour et de sollicitude envers les enfants. Pourtant, dans le monde entier, dans des établissements religieux qui se disent chrétiens, des prêtres ont abusés sexuellement de milliers d'enfants, les ont violés, leur causant de profondes blessures psychiques. Comment est-ce possible qu'un tel nombre de délits sexuels d'une extrême gravité aient pu ainsi être commis par des hommes d'église pendant des décennies, voire des siècles, sur des enfants qui leur étaient confiés ?

Uniquement parce que ces crimes sont couverts par le système catholique afin d'empêcher qu'ils ressortent au grand jour et fassent l'objet d'une action en justice. Ce système protège les criminels et encourage ainsi de nouveaux méfaits. En raison de cette stratégie consistant à cacher et à étouffer les faits, les enfants victimes sont littéralement livrés sans défense aux prêtres qui sont devenus leurs tortionnaires. De ce fait, ces actes criminels se multiplient en se transformant en véritables tortures physiques et morales.

Un comité de l'ONU dénonce le Vatican

En 2014, alors que ce système de dissimulation des crimes pédophiles commis par des membres du clergé est progressivement dévoilé aux yeux du monde, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU publie un rapport accablant sur les pratiques immorales du Vatican. Ce rapport des Nations Unies dénonce entre autres le fait que les églises ne protègent pas suffisamment les enfants contre les violences physiques et qu'elle fait trop peu pour interdire les punitions corporelles sous forme de coups ou autres sévices. Cependant, la principale critique porte sur le fait que l'église ne protège pas les enfants contre les abus sexuels commis par ses prêtres et que le Vatican cherche avant tout à se protéger lui-même plutôt que les enfants qui lui sont confiés.

Le Comité sur les droits de l'enfant de l'ONU exprime « *sa plus profonde préoccupation à propos des abus sexuels sur des dizaines de milliers d'enfants commis à travers le monde par des membres du clergé qui officiaient sous l'autorité du Saint-Siège.* »

Le Saint-Siège n'a pas reconnu l'étendue des crimes commis et n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger les enfants et prévenir ces cas d'abus sexuels. Au contraire, il a adopté des pratiques qui ont mené à la continuité de ces abus et à l'impunité de leurs auteurs ».

Plus loin, on peut lire également que « *des auteurs d'abus sexuel sur enfants, connus pour tels, » ont tout simplement « été transférés de paroisses en paroisses ou dans d'autres pays » mais sont restés « en contact avec des enfants ».*

Le comité de l'ONU rapporte également qu'« *un cardinal de la Curie aurait même félicité un évêque de ne pas avoir remis à la police des prêtres pourtant coupables. (...) D'une manière générale, on est obligé de constater que l'église a voulu échapper à la justice séculière. Kirsten Sandberg, la présidente du comité, juriste norvégienne, a accusé le Vatican d'avoir placé sa réputation au-dessus du bien-être d'enfants innocents. »* (cité par tagesspiegel.de, 05/02/2014)

C'est la « mise en ordre du passé » façon catholique – éviter à tout prix ce qui pourrait nuire à sa réputation. Dans la majeure partie des cas, les victimes des prêtres criminels sont abandonnées à leurs souffrances.

C'est bien là l'expression de la double morale de l'église qui non seulement toléra que derrière ses murs des membres de ses rangs commettent sur des enfants les crimes les plus abjects mais en plus protégea ces criminels, tout en arborant en public l'étiquette « chrétienne ». Chacun de ces crimes est ainsi une insulte à Jésus, le Christ.

Des blessures intérieures – à vie !

Le rapport très concret et factuel de l'ONU est pourtant loin d'exprimer la souffrance engendrée chez les enfants et leurs familles par ces crimes pédophiles perpétrés par des prêtres.

Des enfants innocents, cherchant sécurité et protection auprès des adultes et dépendant de leur attention et de leur sollicitude, sont profondément blessés dans leur corps et leur âme par des actes abjects – des blessures que la plupart garderont toute leur vie. Des études

montrent que ces enfants victimes d'abus sexuels souffrent souvent par la suite de douleurs diffuses, de douleurs chroniques du bas-ventre ou de crises de nerfs.

Tout aussi grave est le fait que ceux qui ont subi de tels actes ne peuvent bien souvent plus vivre de relations normales, heureuses et libres pour le restant de leur vie. Nombre de ces enfants sont plus tard incapables de faire confiance à leur prochain. Pendant tout le reste de leur vie, ils souffrent de peurs profondément enracinées, d'un manque de confiance en soi et d'estime d'eux-mêmes. Ils sont souvent inaptes à toute activité professionnelle et il n'est pas rare non plus que le désespoir les pousse à mettre fin à leur vie. (...)

*« Le secret pontifical » :
dissimulation de crimes*

La déviance sexuelle n'est pas limitée aux simples prêtres mais s'étend jusque dans les plus hautes sphères de l'église catholique. ...

Mais pourquoi entendait-on si peu parler de tels cas il y a quelques dizaines d'années ?

Dans une conférence sur le thème des « Abus sexuels commis par des prêtres sur des enfants et adolescents », le professeur Norbert Lüdecke, juriste allemand en droit ecclésiastique catholique, explique :

« ... jusqu'au début des années 1980, le cartel contre les victimes fonctionne parfaitement. Si elles gardent le silence, c'est parce que jusqu'alors elles ont fait l'expérience de ce que signifie ne pas être entendues, être intimidées voire accusées et même sanctionnées. Les prêtres criminels qui brandissaient ces menaces pour les contraindre au silence "avaient donc raison". Les psychologues minimisaient les faits, les services sociaux détournaient le regard, les services administratifs et la justice étaient partiaux et se rangeaient du côté de l'église et les journalistes ne parvenaient pas à faire publier leurs recherches. »

(www.imprimatur-trier.de)

Comment ce cartel contre les victimes fonctionnait-il ? La procédure à suivre pour traiter ces crimes avait été déterminée en 1962 par une lettre intitulée « Crimen sollicitationis » (« Les crimes de sollicitations »), approuvée par le pape et divulguée par le « Saint-

Office », l'actuelle Congrégation pour la doctrine de la foi.

Ce décret définissait les procédures à adopter au sein de l'église en cas d'attentats aux mœurs commis par des prêtres. Auteurs de délits, victimes et témoins étaient tenus au silence absolu – un système tel qu'il est pratiqué dans le milieu criminel. Les membres des tribunaux ecclésiastiques y étaient, eux, en plus menacés de la peine catholique la plus grave, l'excommunication, s'ils venaient à rompre le secret.

Le 30/04/2001, un « motu proprio », une « lettre apostolique », du pape Jean-Paul II, vient renforcer ces dispositions de 1962, un texte qui sera complété par le préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de l'époque, le cardinal Ratzinger, et adressée à tous les évêques de l'Eglise catholique dans une lettre en date du 18/05/2001.

On peut y lire, entre autres, que « les délits les plus graves contre les mœurs, entre autres le délit contre le sixième commandement du Décalogue commis par un clerc avec un mineur de moins de dix-huit ans

(...) sont réservés au jugement de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ». (« The Case of the Pope », Robertson, p. 199)

« réservés » signifie apparemment que seule la Congrégation pour la Doctrine de la Foi doit en être informée et non les services judiciaires compétents. A aucun moment il n'est question des services de police.

Plus loin, dans cette lettre adressée aux évêques, on peut lire :

« Lorsqu'un Ordinaire [évêque] ou un Hiérarque prend connaissance d'un tel délit réservé, après avoir mené une enquête préliminaire, il doit le signaler à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi qui, si elle ne se charge pas elle-même de l'affaire en raison de circonstances particulières, ordonne à l'Ordinaire ou au Hiérarque de mener lui-même la procédure suivant les directives qu'elle transmet. (...) Les affaires de ce genre sont soumises au secret pontifical. » (« The Case of the Pope », Robertson, p. 199-200)

Un bastion de l'horreur

« Le secret papal » est donc le bastion derrière lequel les prêtres se protègent mutuellement

des tribunaux séculiers et cachent leurs crimes horribles commis contre des enfants. L'avocat général du Massachusetts, chargé de l'affaire des crimes pédophiles commis par des prêtres, parle d'une culture du secret.

Dans son étude, le John Jay College, spécialisé en criminologie, examine cette « culture » et en vient à la conclusion suivante :

« Il a été particulièrement choquant de constater que 76 % des accusations d'abus sexuels n'ont jamais été communiquées à la justice. Seuls 6 % des prêtres accusés ont fait l'objet d'un jugement et à peine 2 % ont été condamnés à des peines de prison. » (« The Case of the Pope », Robertson, p. 22)

La Commission Murphy rapporte que dans le Massachusetts, comme à Dublin, le secret « *protégeait l'institution au détriment des enfants* ». (Rapport Murphy, chapitre 1, n° 28)

Pour le Vatican, garder le secret était le commandement suprême, non seulement juridiquement, tel que c'est énoncé dans la lettre du cardinal Ratzinger de 2001, mais aussi de facto.

Peut-être est-ce là l'enseignement de l'église vaticane mais de tels crimes et leur dissimulation n'ont absolument rien à voir avec Jésus, le Christ, bien au contraire (...)

Les délits sexuels relèvent du « secret professionnel » des prêtres

Apparemment, le Vatican se préoccupe davantage de sa réputation que du bien-être des enfants. Face à la multiplication des scandales de prêtres pédophiles, la conférence des évêques des Etats-Unis proposa une stratégie appliquant une « tolérance zéro » qui prévoyait entre autres de signaler les coupables à la police et aussi de les destituer plus facilement. Rome y répondit par un veto catégorique. Le cardinal Tarcisio Bertone, à l'époque secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi où il secondait Joseph Ratzinger, et plus tard secrétaire d'Etat au Vatican, déclare en février 2002 : « A mon avis, exiger d'un évêque de prendre contact avec la police pour signaler un prêtre qui a commis un crime pédophile est sans fondement. Bien sûr, la société civile a l'obligation de protéger ses citoyens. Mais "le secret profession-

nel" des prêtres doit tout autant être respecté (...) Si un prêtre ne peut plus avoir confiance en son évêque, parce qu'il doit craindre d'être dénoncé, il n'y a alors plus de liberté de conscience possible. » (cité par John L. Allen Jr. dans « All the Pope's Men », p. 242)

Quelle argumentation monstrueuse – et cela de la part d'un cardinal influent de l'église catholique, que d'avancer la liberté de conscience alors qu'il est question de délits pédophiles et de qualifier de dénonciation l'élucidation de tels crimes ! Et tout cela relèverait du « secret professionnel » des prêtres ! (...)

Un bilan amer

Dans son livre « The Case of the Pope », Geoffrey Robertson résume de quelle monstrueuse manière les innombrables délits sexuels commis par des prêtres ont été traités :

« Des milliers de membres du clergé qu'on savait coupables de très graves crimes pédophiles et sujets à récidive, n'ont pas été démis de leurs fonctions. Selon les règles du droit canon qui leur accordent le pardon aussi bien pour ce

monde que pour l'au-delà, ils ont trouvé asile dans l'Eglise, qui les a mutés dans d'autres paroisses ou pays et a empêché qu'ils soient identifiés et soumis à des condamnations séculières, en général des peines de prison.

Le Saint-Siège, un pseudo-Etat, a mis en place dans ses Etats amis un système juridique étranger qui lui est propre et selon lequel des cas de pédocriminalité furent traités dans le plus grand secret et de manière incompatible avec la législation de l'Etat dans lequel il agissait, dans certains cas, même en opposition totale avec celle-ci. Il a également caché à la justice les preuves de la culpabilité des criminels. » (p. 164)

Le juriste et spécialiste des droits de l'homme, Robertson, poursuit son résumé en disant que « *le Vatican travaille avec une juridiction paraétatique, parallèle, pardonnant des péchés pourtant punis comme crimes dans les pays d'accueil.* » (p. 166)

Une telle église arbore cependant l'étiquette « chrétienne » ! Elle a dissimulé et encouragé des crimes pédophiles, souillant ainsi le nom du Christ de Dieu qui en Jésus de Nazareth enseigna et vécu les plus hautes valeurs éthiques et morales. (...)

La police et la justice séculière continuent d'être mises à l'écart. N'est-ce pas comme si on laissait des organisations connues pour leurs crimes graves et récurrents « punir » elles-mêmes leurs criminels ?

Un meurtre de l'âme

« *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice car ils seront rassasiés.* » (Matthieu 5,6) C'est là l'enseignement que donna le Christ lorsqu'il était incarné en Jésus de Nazareth.

Damner, dissimuler, camoufler et empêcher la mise au grand jour de délits commis par les prêtres – ce sont là les instructions de l'église catholique.

C'est pousser l'infamie à l'extrême que de commettre ces crimes pédophiles sous le couvert du nom du Christ de Dieu qui enseigna les plus hautes valeurs éthiques et morales. Geoffrey Robertson explique dans son livre « Le pape sur le banc des accusés » pourquoi, de son point de vue, les délits pédophiles commis par des prêtres sont pires encore que les autres :

« L'abus sexuel commis sur un enfant est un acte abject, déjà terrible quand il est commis par un inconnu, mais plus grave encore lorsqu'il s'agit d'enseignants, de chefs scouts, de baby-sitters ou de parents trompant la confiance des enfants jusqu'à abuser sexuellement de ces jeunes êtres placés sous leur protection. Pires encore sont les prêtres qui, dans le cadre de l'autorité spirituelle qui leur est attribuée, attirent à eux ces enfants, que ce soit dans le confessionnal, lors d'activités de loisirs ou ailleurs, allant même souvent jusqu'à leur donner l'absolution une fois leurs désirs sexuels assouvis.

Les victimes expliquent que ces abus ont littéralement détruit leur âme, car ils ont non seulement ruiné leur équilibre intérieur mais également leur capacité à croire. Des études prouvent que les victimes d'abus sexuels commis par des membres du clergé ont besoin de plus de temps que les autres pour trouver la guérison et que la probabilité de ne jamais y parvenir est plus importante que chez les autres victimes de crimes pédophiles.

Les dommages sont encore plus grands lorsque les victimes sont contraintes par l'église au "secret pontifical". Elles savent pertinemment que celui qui a abusé de leur confiance recevra le

pardon et pourra même récidiver sans être inquiété. » (p. 18 et suivantes)

Christoph Ahlers, psychologue sexologue, explique à partir des expériences acquises dans son travail pourquoi les enfants abusés sexuellement à l'ombre de la croix ou du confessionnal ont souvent besoin de dizaines d'années avant de pouvoir commencer à en parler :

« Le coupable est le représentant d'une organisation considérée comme une haute instance morale. La victime se dit : "Comment pourrais-je raconter ce qui m'est arrivé et à qui ? Il n'est pas possible que celui qui m'a fait cela soit un criminel, sinon Dieu serait aussi un criminel, puisque cette personne représente Dieu." La victime est littéralement réduite au silence, plus encore que si l'abus avait eu lieu dans un autre cadre que celui de l'église. » (tagesschau.de, 15/03/2015)

Les prêtres font croire qu'ils représentent Dieu sur Terre. Mais ni Dieu, l'Éternel, ni Jésus de Nazareth n'ont jamais institué de prêtres pour les représenter.

Ces crimes arrachent aux enfants toute joie de vivre et perspective d'avenir et anéantissent très souvent leur confiance en Dieu, en un Père

bon et aimant. Il s'agit d'un véritable meurtre de l'âme commis en usurpant le nom de Dieu et de Son Fils, le Christ. (...)

« Des coups au nom du Seigneur »

Les abus sexuels ne sont pas les seuls crimes commis par l'église envers des enfants. Il y a encore quelques décennies de cela, les mères célibataires, considérées comme des femmes « perdues », étaient mises au ban de la société et leurs enfants stigmatisés comme « enfants du péché ».

Autrefois, il n'était pas rare que les mères non mariées se voient retirer leurs enfants. Souvent, les jeunes mères et leurs enfants étaient placés dans des foyers administrés par les églises qui imprégnèrent ces établissements de leurs conceptions d'un Dieu lointain. Un exemple particulièrement cruel est celui des Couvents de la Madeleine en Irlande.

« Elles [les jeunes mères] sont tondues et châtiées. On les force à remettre tous leurs effets personnels à l'administration du couvent et à abandonner leur prénom pour

prendre celui d'une sainte. En pénitence de leurs péchés et pour le reste de leur vie, environ 30 000 femmes trimeront ainsi dans les laveries des sœurs Marie-Madeleine sans aucune rétribution.

Un scandale que l'église, l'Etat et l'opinion publique accepteront dans un silence total pendant des dizaines d'années. Le dernier Couvent de la Madeleine d'Irlande n'a été fermé qu'en 1996. »

(Die Zeit, hebdomadaire allemand, n° 3/2003)

Ces foyers seront aussi des lieux d'abus sexuels et de sévices corporels.

On estime à 800 000 le nombre d'enfants ayant vécu dans des foyers en Allemagne de l'Ouest, entre 1945 et 1975. Plus de 80 % de ces foyers étaient dirigés par les églises. Dans un grand nombre d'entre eux, nourrissons, enfants et adolescents étaient humiliés, souvent maltraités tant psychologiquement que physiquement, subissant également des abus sexuels. (...)

Alexander Markus Homes, qui a lui-même grandi dans ces foyers, a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet. En 2006, il publie un livre intitulé « Heimerziehung: Lebenshilfe oder

Beugehaft. Gewalt und Lust im Namen Gottes » (trad. du titre : « L'éducation dans les foyers : une aide pour la vie ou l'apprentissage de la soumission par la contrainte. Violence et luxure au nom de Dieu »). Dans une interview, l'auteur décrit ce qu'il nomme un « système de sévices » :

« Ce que je veux dire par ce terme est que dans les foyers dirigés par l'église, le "Dieu qui punit" était sciemment utilisé comme outil de répression pour rendre les enfants obéissants ou pire encore pour exiger leur soumission.

Dans ces foyers, des enfants ont été battus, maltraités, tourmentés, humiliés et avilis au nom de Dieu, dans le but de leur inculquer la discipline, l'obéissance, l'effort, la soumission et, bien sûr, également la foi en Dieu. C'est la raison pour laquelle je parle d'un système. Le but de l'éducation dans ces foyers était de mettre tout en œuvre pour faire de ces enfants issus de couches sociales inférieures, des croyants soumis. » (n-tv.de, 17/02/2009)

Nous nous devons d'apporter ici une précision : à quel « Dieu » veut-on qu'ils croient ? Le système église veut des croyants de l'église qui croient en un Dieu punisseur et qui,

intimidés par les paroles des prêtres, sont induits en erreur pour le reste de leur vie.

Lors de cette même interview, Markus Homes décrit quelques-unes des expériences terribles qu'il a vécues, entre autres des coups et de nombreuses humiliations. Il explique :

« Et tout cela a eu lieu sur fond de religion. Dans mon livre sorti en 1981, j'écrivais :

"Chaque fois que nous étions menacés, punis, battus ou maltraités, les religieuses le faisaient au nom de Dieu. C'étaient les paroles de Dieu, le regard agressif et menaçant de Dieu, les mains de Dieu et les pieds de Dieu qui nous injuriaient, nous humiliaient, nous punissaient et nous donnaient des coups. La peur qui mine, la douleur, la tristesse, l'isolement qui taraudait toujours plus profondément notre âme et la rongait, tout cela c'était la volonté de Dieu. C'était à Dieu et à Son Fils Jésus-Christ que nous devons notre enfance." »

Ce témoignage est effroyable et sa seule lecture est bouleversante. On y devine la souffrance et la détresse, l'angoisse et l'abandon qu'ont subis les enfants de ces foyers. On y découvre aussi l'immonde usurpation de « Dieu et de Son Fils Jésus-Christ » aux noms desquels les actes infâmes étaient commis. (...)

Au 21^{ème} siècle, le pape François n'est pas prêt, lui non plus, à abandonner complètement les punitions corporelles infligées aux enfants. Tout au contraire, il défendra à plusieurs reprises les coups « donnés dans la dignité ». Ce faisant, il occulte le fait que Jésus de Nazareth, il y a deux mille ans déjà, attribua aux enfants une valeur que la société de Son époque ne leur donnait pas et aussi qu'il a toujours protégé les plus faibles, sans aucune exception. (...)

A combien de générations d'enfants l'église a-t-elle inculqué par les coups l'image d'un Dieu cruel qui punit ?

Jésus de Nazareth a donné la mission suivante à Ses successeurs :

« Que votre lumière brille ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos œuvres bonnes, et glorifient votre Père qui est dans les cieux. »
(Matthieu 5,16)

Les œuvres de l'église envers les enfants témoignent exactement du contraire. Elles ont amené l'obscurité dans leur vie et ont eu pour conséquence que des générations durant, d'innombrables enfants se soient détournés de Dieu.

Au sujet du livre « La réhabilitation du Christ de Dieu »

Le temps est venu de réhabiliter le Christ de Dieu, autrefois incarné en Jésus de Nazareth, car les structures de pouvoir institutionnelles, c'est-à-dire confessionnelles, ont abusé du nom du Christ de Dieu et L'ont discrédité de la manière la plus ignoble qui soit.

Dans cet ouvrage, les auteurs se penchent de manière détaillée sur les différentes facettes de l'abus du nom de Jésus, le Christ, et tout particulièrement sur la falsification de Son enseignement d'origine et les conséquences dévastatrices qui en ont résulté pour l'humanité et la Terre entière.

Quelques-uns des thèmes traités :

- La lutte menée par les religions extérieures contre le courant du christianisme des origines*
- Les violences, guerres et crimes commis sous l'étiquette « chrétienne »*
- Les dogmes des églises*
- La continuelle déclaration de guerre contre le Christ*
- La trace sanglante laissée par les églises au cours de l'Histoire*

- *La perversité de l'enseignement de Martin Luther*
- *Le mépris et l'oppression des femmes*
- *Les crimes de l'église envers les enfants*
- *La guerre contre les animaux et les crimes commis envers la création*

Comme l'enseignement céleste de Jésus de Nazareth n'a pas été accepté et fut en partie falsifié, Dieu, l'Eternel, envoya au cœur de cette époque de grands bouleversements le Consolateur qu'il avait annoncé :

« J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez pas les porter. Cependant, lorsque l'Esprit de la vérité viendra, Il vous conduira dans toute la vérité. » (Jean 16, 12-13)

Le Christ de Dieu a réalisé Sa promesse. Grâce à la parole prophétique donnée à travers Gabriele, la prophétesse et messagère de Dieu à notre époque, l'humanité a accès à toute la vérité, à l'enseignement céleste authentique de L'Esprit libre.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les très nombreux livres et brochures qui s'adressent à toute personne, quelle que soit sa culture ou son origine.



LA RÉHABILITATION DU CHRIST DE DIEU

728 pages, relié

« La réhabilitation du Christ de Dieu » est un ouvrage de documentation très détaillé. Découvrez l'ampleur de l'usurpation de l'enseignement de Jésus et de ce que le Christ, l'Esprit libre, a vraiment apporté, et apporte à nouveau aujourd'hui, l'enseignement de l'amour de Dieu et du prochain envers les hommes, la nature et les animaux, le chemin qui nous ramène au royaume de Dieu, à notre Père éternel.

C'est volontiers que nous vous enverrons d'autres brochures gratuites comprenant des extraits du livre sur d'autres thèmes de « La réhabilitation du Christ de Dieu ».

Diffusion dans le monde francophone :

Diffusion des Editions Gabriele
BP 50021, 13376 Marseille 12

www.editions-gabriele.com – www.rehabilitation.de
Boutique internationale : www.gabriele-publishing.com

Editeur : Gabriele-Verlag Das Wort
Max-Braun-Str. 2, 97828 Marktheidenfeld, Allemagne